

TRAVAUX A MOYENNE HAUTEUR

Les chutes de moyenne hauteur (pieds jusqu'à 2,50 m du sol) sont nombreuses et montrent la nécessité d'utiliser des moyens d'accès adaptés aux travaux à réaliser et en bon état.

LES RISQUES PROFESSIONNELS

◇ MATÉRIEL INADAPTÉ :

- ✓ Utilisation d'une échelle pour les travaux de longue durée,
- ✓ Utilisation d'escabeaux **non sécurisés** (ne possédant pas de garde-corps).



◇ MATÉRIEL EN MAUVAIS ÉTAT :

- ✓ Matériel **non conforme**,
- ✓ **Usure** des plates-formes de travail,
- ✓ **Manque** de barreaux ou de marches.

◇ FAUX MOUVEMENTS :

- ✓ Perte d'équilibre,
- ✓ Mouvements et postures **inappropriés**,
- ✓ Vêtements **flottants**.



MESURES DE PREVENTION COLLECTIVE

◇ GÉNÉRALITÉS :

- ✓ Choisir le bon matériel en **fonction de la hauteur de travail**.
- ✓ Vérifier le **bon état** du matériel (patins anti-dérapants, ...), sa **stabilité** (horizontalité, calage, ...) et la présence de tous **dispositifs de protection** (stabilisateurs, garde-corps, ...).
- ✓ Monter et descendre en respectant la règle des **trois appuis** (1 pied et 2 mains ou 2 pieds et 1 main).
- ✓ Si le travail exige des mouvements importants, ne pas dépasser la **limite de stabilité**.
- ✓ Respecter la **notice d'instructions du fabricant**.
- ✓ **Entretien régulièrement** le matériel.
- ✓ Ne pas oublier les **bons gestes et postures** pour les transporter.



Pour toute information
complémentaire,
n'hésitez pas à
contacter



notre conseiller
hygiène & sécurité,
**Solange POIRAUD-
BIGAS**

☎ 02.51.44.10.21

◆ PLATES-FORMES INDIVIDUELLES ROULANTES LÉGÈRES (PIRL) :

Matériel utilisé pour des travaux allant de 1 m à 2,90 m de hauteur.

Caractéristiques du **plancher** :

- ✓ hauteur maximum : 1 m,
- ✓ sol **antidérapant**,
- ✓ largeur minimum : 0,4 m,
- ✓ longueur maximum : 1 m.

Elles peuvent supporter une **charge de 150 kg**.

Présence en partie haute **d'un garde-corps** permettant une stabilité accrue.

Elles sont équipées de stabilisateurs munis **d'embouts en caoutchouc**.

Pour leur transport, utilisation de **roulettes escamotables**, de plus en position repliée, elles sont légères et compactes.

Elles doivent être conformes à la norme sur les plates-formes individuelles roulantes légères (**normes EN 93-353**).



◆ PLATES-FORMES INDIVIDUELLES ROULANTES (PIR) :

Même caractéristiques que les PIRL au niveau du garde-corps, des roulettes et des stabilisateurs.

Matériel utilisé pour des travaux allant jusqu'à 4,30 m de hauteur.

Caractéristiques du **plancher** :

- ✓ hauteurs réglables de 1,62 m à 2,30 m,
- ✓ dimension maximum : 0,50 m x 0,40 m.

Ces plates-formes peuvent supporter deux classes de charges de 150 kg ou de 200 kg.

Elles sont destinées à tous travaux ou interventions.

Elles peuvent être munies d'une **tablette de stockage rabattable**.

Elles sont repliables et ont une **utilisation plus rapide et facile** par rapport à un échafaudage mobile.

Elles doivent être conformes à la norme sur les plates-formes individuelles roulantes (**normes EN 93-352**).



◆ ESCABEAUX DE SÉCURITÉ :

- ✓ Pour toutes interventions **ne nécessitant pas de plate-forme** et de **courte durée**.
- ✓ Ils doivent être munis de **marches larges**, de **tablettes support de matériels**, de **mains courantes**.
- ✓ Ils doivent être conçus pour **enjamber des obstacles** du côté du pied d'appui.
- ✓ Ils sont de très **grande stabilité et solidité**.



ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE

- ✓ Ne pas porter de **vêtements trop larges ou flottants** (jupes, robes, blouses...).
- ✓ Favoriser les **vêtements ajustés**.
- ✓ Porter des **chaussures de sécurité**.

